Nations Unies S/PV.5015



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5015e séance

Vendredi 30 juillet 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Motoc	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Antonio
	Bénin	M. Aho-Glele
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Andereya
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. De Palacio España
	États-Unis d'Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2004/453)

04-44516 (F)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2004/453)

Souhaits de bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de saluer le nouveau Représentant permanent de la Fédération de Russie, S. E. M. Andrei Denisov. Au nom du Conseil de sécurité, je lui souhaite chaleureusement la bienvenue et je me félicite de pouvoir travailler en étroite collaboration avec lui.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Erwa (Soudan), prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan, document S/2004/453.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/611, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Chili, la France, l'Allemagne, la Roumanie, l'Espagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'attire également l'attention des membres sur les documents S/2004/561 et S/2004/603, qui contiennent des lettres du représentant du Nigéria, datées du 12 et du 27 juillet 2004, ainsi que sur le document S/2004/503, en date du 22 juin 2004, qui contient une lettre du représentant du Soudan.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Je donne la parole au représentant de la Chine.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La situation humanitaire au Darfour, au Soudan, est devenue ces derniers temps une source de préoccupation pour la communauté internationale. L'ONU, l'Union africaine et de nombreux pays s'emploient activement à faciliter le règlement de la situation sur place.

Nous pensons qu'un règlement satisfaisant de la situation politique au Darfour passe, avant tout, d'une part, par l'amélioration de la grave situation humanitaire, d'autre part, par l'accélération des négociations politiques afin de parvenir, le plus vite possible, à un accord global fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan, et enfin, par le prompt respect de la part de la communauté internationale de ses engagements en matière d'assistance, d'appui logistique efficace et d'augmentation de contributions.

Le Gouvernement chinois, préoccupé par la situation humanitaire au Darfour, a fourni 5 millions de yuan, au Gouvernement soudanais, sous forme d'aide humanitaire.

La Chine salue le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son Conseiller spécial pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'atténuer la situation au Darfour. Elle se félicite du communiqué conjoint entre le Secrétaire général et le Gouvernement soudanais. Nous notons que le Gouvernement soudanais a pris un certain nombre de mesures afin d'honorer l'engagement pris dans le cadre de ce communiqué, ce qui a permis d'améliorer la situation humanitaire au Darfour.

La Chine espère et est convaincue que le Gouvernement soudanais continuera de respecter

activement ses engagements, surtout en ce qui concerne le désarmement des milices Jinjawid et d'autres groupes illégaux, afin d'améliorer concrètement et de manière efficace la situation au Darfour.

La Chine apprécie et soutient le rôle de leadership joué par l'Union africaine pour régler la situation au Darfour. Nous sommes extrêmement reconnaissants des efforts qu'elle a entrepris, notamment concernant le déploiement d'une commission de surveillance du cessez-le-feu et d'une force de protection. Nous espérons que tous les pays fourniront une aide supplémentaire aux efforts de l'Union africaine.

Nous nous félicitons des négociations politiques qui se sont déroulées sous l'égide de l'Union africaine, le 15 juillet, demandant instamment aux deux parties, notamment aux rebelles, de reprendre, sans condition, les pourparlers.

La Chine estime que le Gouvernement soudanais est le premier responsable du règlement de la crise au Darfour et nous pensons que la communauté internationale doit faire de son mieux pour l'aider. Le Conseil de sécurité doit écouter attentivement la voix de l'Union africaine et les mesures qu'il prend devraient aboutir à garantir la coopération du Gouvernement soudanais, à faciliter le règlement du problème et à contribuer à la sécurité et à stabilité du Soudan.

Le projet de résolution présenté par les États-Unis et d'autres pays, bien qu'ayant été modifié par plusieurs amendements, continue de prévoir des mesures contraignantes par le Gouvernement soudanais. À l'heure où toutes les parties multiplient les efforts diplomatiques, de telles mesures ne sauraient contribuer au règlement de la situation au Darfour et risquent même de la compliquer davantage.

Nous avions espéré que les auteurs de ce projet de résolution tiendraient sérieusement compte des préoccupations de la Chine et modifieraient le texte pour parvenir au consensus au sein du Conseil de sécurité. Malheureusement, cette demande n'a pas été prise en considération et par conséquent, nous n'avons pas d'autre choix que de nous abstenir lors du vote sur ce projet de résolution soumis au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, France, Allemagne, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Chine, Pakistan.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1556 (2004).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Danforth (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis des années, un certain nombre de pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord s'emploient avec acharnement à encourager un processus de paix au Soudan. Nous espérions voir dans ce pays un modèle de réconciliation ethnique. Nous prévoyions l'aide que nous pourrions apporter au Soudan pour le renforcement de son infrastructure, en lui permettant de développer ses ressources et son potentiel agricole. Jeter les bases d'un régime de sanctions était bien la dernière chose que nous avions à l'esprit.

Mais le Gouvernement soudanais ne nous a pas donné le choix. Il a fait l'impensable. Il a favorisé une attaque armée contre sa propre population civile. Il a créé une catastrophe humanitaire. La résolution qui vient d'être adoptée constitue donc une réponse bien nécessaire si nous voulons aider à sauver la population du Darfour.

Les actions du Gouvernement soudanais et de ses mandataires Jinjawid sont cause de la mort de 30 000 personnes au Darfour depuis février 2003. Elles ont provoqué la fuite de plus d'un million de personnes, dont 200 000 ont traversé la frontière avec le Tchad. Ce sont peut-être 300 000 nouvelles personnes qui risquent de mourir de faim et de maladie

dans les six prochains mois. Même si la violence cessait aujourd'hui, il faudrait 15 mois avant de pouvoir cultiver et récolter de nouvelles cultures.

La responsabilité de cette catastrophe revient entièrement au Gouvernement soudanais. En effet, pour réprimer un soulèvement de rebelles commencé au début de 2003, le Gouvernement a engagé une campagne de terreur contre les civils innocents. Des avions du Gouvernement ont bombardé des villages. Exploitant une rivalité ancienne entre pasteurs arabes et groupes majoritairement noirs africains de cultivateurs, le Gouvernement a armé les milices Jinjawid et les a lancées contre la population civile noire.

Les Jinjawid sont passés dans le sillage des avions de l'État, mettant à feu les villages, détruisant les cultures, tuant les hommes et violant les femmes. Le viol a été une des tactiques principales de ces milices. Frank Wolf, représentant du Congrès pour la Virginie, m'a montré le témoignage de 44 femmes de la région de Tinah qui avaient été violées quelques jours seulement avant qu'il n'arrive au Darfour.

Le Darfour n'est pas un exemple isolé des pratiques du Gouvernement soudanais, qui arme des milices et les encourage à s'attaquer à des civils. À la fin des années 90 et au début de ce siècle, il a en effet recouru à la même tactique dans l'optique de dépeupler la zone pétrolifère du pays en armant des milices qui s'en sont ensuite prises aux civils en pillant et en incendiant leurs villages.

Certains disent que le Conseil devrait donner plus de temps au Gouvernement soudanais avant d'adopter cette résolution. Les États-Unis ne sont pas d'accord. Le 3 juillet, le Gouvernement a publié un communiqué commun avec le Secrétaire général, il y a de cela presque quatre semaines.

Dans le communiqué commun, le Gouvernement soudanais s'est engagé à prendre de nombreuses mesures concrètes en matière d'aide humanitaire, de droits de l'homme, de sécurité, et pour le règlement politique du conflit au Darfour. Le Gouvernement a promis de déployer des forces de police robustes, crédibles et respectées dans toutes les zones de l'intérieur du pays où se trouvent des personnes déplacées. Il n'a pas tenu cette promesse. Le Gouvernement a promis de veiller à ce qu'aucune milice ne soit présente dans toutes les zones environnant les camps de personnes déplacées. Il n'a pas tenu promesse. Le Gouvernement a promis qu'il commencerait immédiatement à désarmer les Jinjawid. Il n'a pas tenu promesse. Le Gouvernement a promis de veiller à ce que des mesures soient prises immédiatement pour commencer à rétablir la confiance au sein de la population du Darfour. Il n'a pas tenu promesse.

Vingt-sept jours se sont écoulés depuis que le Gouvernement soudanais a pris ses engagements solennels devant le Secrétaire général. S'il est difficile d'établir les chiffres précis, les dernières statistiques en date de l'Organisation mondiale de la santé estiment qu'entre 240 et 440 personnes meurent chaque jour du fait de ce conflit. Cela signifie que quelque 11 000 personnes ont déjà perdu la vie depuis le communiqué commun du 3 juillet et que davantage continuent de mourir à chaque nouvelle journée d'obstruction par le Gouvernement de l'action internationale. Il est temps de commencer à compter le temps donné au Gouvernement soudanais.

La résolution qui vient d'être adoptée engage le Gouvernement soudanais à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter l'acheminement des secours humanitaires. Elle approuve le déploiement d'observateurs internationaux et d'une force de protection. Elle impose un embargo sur les armes, particulièrement sur la région du Darfour. Et elle prévoit un mécanisme mensuel de suivi, dans l'optique d'imposer des sanctions si le Gouvernement soudanais venait à ne pas honorer ses engagements. Elle engage le Gouvernement soudanais à collaborer avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jan Pronk, en vue de faciliter une investigation indépendante des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La résolution met en demeure le Gouvernement soudanais, en termes sévères et dépourvus d'ambiguïté, d'honorer les engagements qu'il a pris le 3 juillet. Le Soudan doit savoir que des mesures très sévères – des sanctions internationales – l'attendent, si le Gouvernement refuse de s'exécuter.

Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, a dit que sans pressions de la communauté internationale, le Gouvernement soudanais n'aurait pas autorisé le renforcement des secours humanitaires au Darfour. Le Gouvernement soudanais n'a pas ramené la sécurité, sans laquelle ceux qui demandent l'aide et ceux qui l'apportent ne seraient que des cibles pour les Jinjawid. Sans

pressions, il ne le fera pas. Cette résolution applique, précisément, ces pressions.

Beaucoup de ceux qui sont préoccupés par la situation au Darfour diraient que cette résolution ne va pas assez loin. La semaine dernière, le Congrès des États-Unis a adopté des résolutions qualifiant les atrocités commises au Darfour de génocide. Beaucoup voudraient que le Conseil de sécurité fasse de même. Peut-être ont-ils raison. Mais il importe que nous ne nous enlisions pas dans des questions de terminologie. Il est essentiel que le Conseil de sécurité agisse rapidement, de façon décisive et unifiée. Nous avons besoin de régler maintenant ce problème humanitaire.

Tout en ne qualifiant pas la situation actuelle de génocide, la présente résolution condamne toutefois explicitement « les actes de violence […] revêtant un caractère ethnique ». Elle anticipe l'imposition de sanctions contre le Gouvernement soudanais s'il s'avérait, au cours des comptes-rendus mensuels, qu'il ne respectait pas ses obligations. La résolution donne au Gouvernement soudanais une certaine latitude pour améliorer radicalement la situation dans les jours et semaines – mais non dans les mois et années – à venir.

Le but de cette résolution est de soulager les souffrances de la population du Darfour, et non de punir le Soudan. D'ailleurs, le voeu de mon gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les membres du Conseil, est de voir le Soudan réaliser pleinement son potentiel de nation pacifique et stable, dont les populations diverses coexistent en paix. Le choix est aux mains du Gouvernement soudanais.

Il est possible que le Gouvernement soudanais pense qu'il a le temps pour lui et qu'avec le temps, d'autres crises viendront supplanter le Darfour sur la scène internationale. Il est possible que le Gouvernement soudanais pense que notre attention déviera et qu'il pourra bientôt poursuivre comme si de rien n'était au Darfour à l'abri de toute intervention de la communauté des nations.

Cette résolution garantit que le Conseil de sécurité et le monde resteront saisis de la question du Darfour le mois prochain et le suivant, en fait aussi longtemps que les habitants du Darfour ne pourront pas vivre dans la paix.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La crise qui sévit dans le Darfour est terrible. Un très grand nombre de personnes sont victimes de la faim et de l'oppression. Des dizaines de milliers ont déjà péri et plus nombreux encore sont ceux qui craignent pour leur vie.

Voilà plusieurs mois que le système des Nations Unies, l'Union africaine, les donateurs bilatéraux et d'autres organisations mobilisent l'attention et les ressources pour détourner la catastrophe d'ordre humanitaire et sécuritaire qui s'approche. Les ministres de mon pays y travaillent sans relâche.

Cette résolution marque une nouvelle étape décisive de l'examen de la situation dans le Darfour par le Conseil. Elle se situe dans le prolongement de certaines mesures positives déjà prises tout en mettant l'accent sur la nécessité que le Gouvernement soudanais honore tous les engagements qu'il a pris envers le Secrétaire général. Parmi ces engagements figure l'obligation la plus fondamentale de tout Gouvernement envers son propre peuple : assurer sa protection, ce que le Gouvernement soudanais s'est gardé de faire jusqu'à présent.

Les rebelles du Darfour portent également une part de responsabilité dans la crise actuelle. La résolution exige qu'ils s'acquittent eux aussi de leurs obligations, qu'ils engagent, sans préalable, des pourparlers de paix et oeuvrent au règlement du conflit.

La résolution approuve le rôle positif de l'Union africaine sur le terrain et souligne que la communauté internationale doit fournir une plus grande aide humanitaire.

Des progrès ont été accomplis ailleurs au Soudan. Nous attendons avec grand intérêt la conclusion réussie du processus de Naivasha. À travers cette résolution, l'ONU témoigne de sa volonté de soutenir l'Accord et, s'il y a lieu, de déployer une opération de soutien à la paix. Mais le règlement de la situation dans le Darfour est une condition essentielle de ce soutien.

La communauté internationale veut travailler de concert et en coopération avec le Gouvernement soudanais. Cela est largement préférable à la coercition et aux sanctions. Mais le message adressé au Gouvernement et aux rebelles doit être clair et ferme. Si les engagements et les obligations ne sont pas remplis, si les pourparlers de paix ne sont pas engagés de façon constructive et dans la bonne foi, et si les actes d'intimidation et les atrocités ne cessent pas, alors, au moment de faire le point sur la situation le

mois prochain, le Conseil envisagera de prendre les mesures prévues à l'Article 41 de la Charte.

L'adoption de cette résolution témoigne de la détermination du Conseil de sécurité de veiller à ce que tous les gouvernements s'acquittent de leur obligation fondamentale, qui est de protéger leurs propres ressortissants.

M. Baali (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des trois pays représentant l'Afrique au Conseil, l'Angola, le Bénin et mon pays, l'Algérie. Je voudrais, tout d'abord, exprimer la satisfaction que nous procure l'adoption de la résolution sur la situation dans le Darfour, question très importante et très délicate dont le Conseil est saisi depuis plusieurs semaines et qui a donné lieu à des négociations ardues et difficiles entre les membres du Conseil.

Nos trois pays africains ont jugé approprié d'appuyer la résolution pour les quatre raisons suivantes. En tout premier lieu, nous pensons que la communauté internationale ne peut rester passive et indifférente devant la crise humanitaire qui se déroule dans le Darfour, au Soudan, et qu'elle est tenue d'exprimer son inquiétude devant les crimes horribles perpétrés contre la population civile, ces crimes qui ont dérobé et détruit tant de vies, contraint des centaines de milliers de personnes à fuir leur foyer et infligé des souffrances insoutenables à la population tout entière.

En tant qu'Africains, nous pensons que chaque fois qu'un conflit éclate où que ce soit en Afrique, nous, plus que quiconque, avons le devoir particulier et la responsabilité principale d'aider nos sœurs et nos frères qui souffrent et sont en danger de mort. Voilà pourquoi l'Union africaine est intervenue de façon aussi rapide et résolue dans le cas du Darfour. Si nous comprenons parfaitement que le Conseil est tenu d'assumer ses obligations en vertu de la Charte, nous devons également veiller à ce que ses actions complètent et accompagnent les efforts de l'Union africaine, qui, avec courage et détermination, a pris la tête des efforts visant à régler la situation du Darfour.

Par conséquent, et deuxièmement, nous ne pouvons que nous réjouir de ce que la résolution qui vient d'être adoptée appuie et approuve, dans des termes clairs et sans équivoque, le rôle de premier plan assumé par l'Union africaine ainsi que sa volonté de trouver une solution à la situation dans le Darfour sous tous ses aspects, humanitaire, militaire et politique, en déployant des observateurs et une force de protection et en envisageant de monter une véritable opération de maintien de la paix et de conduire les pourparlers entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles afin de trouver une solution politique aux tensions qui règnent dans le Darfour.

Nous nous réjouissons tout particulièrement que le Conseil de sécurité ait demandé au Secrétaire général d'assister l'Union africaine dans la planification et l'évaluation de sa mission dans le Darfour et qu'il ait engagé les États Membres à prêter toute l'assistance voulue aux opérations de surveillance de l'Union africaine ainsi qu'à apporter des contributions généreuses aux appels adressés par les Nations Unies pour atténuer les effets de la catastrophe humanitaire.

Maintenant que les restrictions ont été levées, nous attendons de la communauté internationale qu'elle apporte une aide suffisante aux populations touchées.

Troisièmement, nous nous réjouissons que le Conseil de sécurité ait engagé les parties à l'accord de cessez-le-feu de N'djamena à conclure immédiatement un accord politique et, à cet égard, nous prenons note de l'appel lancé avec fermeté aux groupes rebelles pour qu'ils engagent sans préalable des pourparlers de paix.

Quatrièmement, nous notons avec satisfaction que le Conseil de sécurité a choisi de garder le Gouvernement soudanais, qui a commencé à prendre des mesures positives, pleinement engagé et de l'inviter à continuer d'honorer les engagements qu'il a pris dans le communiqué du 3 juillet 2004. Nous espérons que, lors de notre prochaine séance sur la question, la situation sur le terrain se sera fortement améliorée.

En d'autres termes, nous espérons que l'aide humanitaire pourra atteindre toutes les personnes déplacées et que des progrès notables pourront être accomplis dans l'instauration de conditions de sécurité crédibles pour la population civile et le personnel humanitaire, et ce à travers le désarmement des milices Jinjawid, l'engagement de poursuites judiciaires contre leurs chefs et le bon déroulement du processus de paix sur le plan politique.

À cet égard, nous tenons à souligner que c'est uniquement dans ces conditions que le Conseil de

sécurité déterminera s'il devra ou non envisager d'autres mesures.

Enfin, je voudrais remercier les coauteurs de la résolution pour la souplesse dont ils ont fait montre durant les négociations.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi avant toute chose de vous exprimer ma reconnaissance pour vos chaleureuses paroles de bienvenue. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour renforcer notre coopération dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La situation humanitaire et politique qui règne dans la province soudanaise du Darfour demeure complexe. Hélas, les violations massives des droits de l'homme et des normes du droit international humanitaire se poursuivent. En dépit des appels et des pressions de la communauté internationale, des unités des Jinjawid et d'autres groupes armés illicites dirigent des attaques contre la population civile pacifique, tuant une population parfaitement innocente, pillant et détruisant ses biens et ses moyens de subsistance.

La situation des personnes déplacées, dans le Darfour même, et des Soudanais réfugiés dans le Tchad voisin s'avère particulièrement difficile. Tout cela a des conséquences déstabilisatrices aussi bien pour le Soudan que pour la sous-région dans son ensemble.

Il faut mettre un terme à la violence. Comme nous le savons, Khartoum reconnaît qu'il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures pour redresser la situation actuelle. Il est à présent nécessaire d'accroître l'aide humanitaire internationale avec la participation active des Nations Unies. Il convient à titre prioritaire de garantir une sécurité fiable à la population civile et au personnel humanitaire. La responsabilité principale en incombe à Khartoum, mais l'opposition armée doit aussi la partager.

Un rôle important incombe à l'Union africaine s'agissant d'aider et favoriser la normalisation de la situation au Darfour. Ses efforts de paix méritent l'appui vigoureux de l'Organisation des Nations Unies. Il convient de tout mettre en œuvre pour que les négociations reprennent aussi rapidement que possible, sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine, en vue d'un règlement politique de la situation dans cette région du Soudan. Le Conseil de sécurité ne peut rester passif devant la situation de crise que connaît le Darfour. La délégation russe a participé de façon constructive à la recherche d'un accord sur un projet de résolution en la matière. Nous espérons que la décision du Conseil de sécurité indiquera clairement au Gouvernement soudanais et aux rebelles qu'ils doivent s'acquitter à la lettre de leurs obligations aussi rapidement que possible, surtout concernant le désarmement de tous les groupes armés illégaux. Le Conseil de sécurité continuera de suivre attentivement ce processus.

Il est d'une importance capitale que la résolution ne prévoie pas l'adoption éventuelle par le Conseil de sécurité d'autres mesures concernant le Darfour, qui pourraient être envisagées pour mettre en oeuvre les décisions du Conseil, compte tenu de l'évolution de la situation et sur la base des recommandations pertinentes du Secrétaire général.

La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la résolution et continuera d'apporter des contributions concrètes aux efforts déployés sous l'égide des Nations Unies en vue d'une normalisation rapide de la situation au Darfour et d'un règlement politique durable de la situation dans la région ainsi que dans tout le Soudan.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du fait que le Conseil de sécurité a adopté cette résolution après de longues et difficiles négociations. Les négociations sont toujours un processus de compromis mais, en définitive, nous estimons que le message que transmet aujourd'hui le Conseil à Khartoum est sans ambiguïté. Le Gouvernement soudanais s'est vu donner une chance d'éviter l'imposition de sanctions en démontrant dans les 30 jours, de manière claire et vérifiable, qu'il fait des progrès significatifs et tangibles dans le désarmement des milices Jinjawid et dans le renvoi de leurs membres devant les tribunaux, et qu'il met tout en oeuvre pour protéger sa population. C'est un message clair et constructif, et l'Allemagne a donc décidé de se porter auteur de la résolution.

Le Conseil dans son ensemble attend du Gouvernement soudanais qu'il ait maintenant la sagesse d'adopter des mesures plus énergiques pour respecter les critères établis, tels qu'ils sont énoncés dans la résolution et dans le communiqué conjoint publié le 3 juillet par le Gouvernement soudanais et le Secrétaire général. Nous tenons responsable le Gouvernement soudanais de la sécurité de l'ensemble des personnes, au nombre de 1,5 million, en situation

de risque au Darfour, ainsi que de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire.

Nous apprécions sincèrement le rôle de premier plan assumé par l'Union africaine dans ce conflit, tant sur le plan politique que sur celui du maintien de la paix. C'est une évolution importante, et l'Allemagne désire maintenir continuer à renforcer ce partenariat étroit avec l'Union africaine.

Nous notons que le Conseiller spécial chargé de la prévention des génocides nouvellement nommé par le Secrétaire général a un mandat l'autorisant à faire des recommandations sur les situations de violations massives des droits de l'homme qui, si elles ne sont pas évitées, pourraient aboutir au génocide. Il y a quelques semaines à peine, le Conseil s'est unanimement félicité de la création de ce nouveau mécanisme. Nous avons bon espoir que M. Méndez, le Conseiller spécial, exercera pleinement son mandat et aidera à faire la lumière sur les informations persistantes que nous avons déjà reçues faisant état de la dimension ethnique de la situation. Dans ce contexte, nous souhaitons faire observer qu'une série de mécanismes ont un rôle à jouer dans le suivi de la situation en matière de droits de l'homme. Certains de ces mécanismes sont déjà en place, d'autres pas encore. Je voudrais rappeler que non seulement l'Allemagne, mais tous les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont demandé, dans leur déclaration commune la plus récente concernant le Darfour datée du 26 juillet, la création d'une commission internationale indépendante d'enquête sur les violations commises au Darfour, donnant suite aux recommandations énoncées dans le rapport du Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU.

Alors que le Conseil délibère, on n'a pas cessé au Darfour de souffrir, de tuer et de mourir. Le Gouvernement soudanais doit à présent agir rapidement et avec force pour le salut de sa population – qu'il a, comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général, une obligation sacrée de protéger. Sinon, le paragraphe 6 du dispositif de la résolution serait appliqué et les délibérations futures du Conseil pourraient aboutir à l'imposition de sanctions. Bien que nous considérions cette évolution comme très regrettable et que nous espérions l'éviter, nous nous réservons le droit de suivre cette voie si le Gouvernement soudanais ne nous laisse pas d'autre choix.

Qu'il n'y ait pas de malentendu! Notre but est de mettre fin aux souffrances et aux assassinats de civils innocents. Nous attendons que toutes les parties, tant les rebelles que le Gouvernement soudanais, honorent leurs obligations. En l'absence d'une solution politique à la crise au Darfour, nous ne parviendrons pas à une paix durable pour l'ensemble du Soudan. L'Allemagne, tant au niveau bilatéral qu'avec ses partenaires de l'Union européenne, est prête à appuyer tous les efforts pour instaurer une paix durable au Soudan.

M. De Palacio (Espagne) (*parle en espagnol*) : La gravité de la situation à laquelle nous sommes confrontés au Darfour exige une réponse claire et urgente du Conseil. Nous estimons que le texte que nous venons d'adopter et dont l'Espagne s'est portée auteur, répond à ses exigences. De façon équilibrée, la résolution met le Gouvernement soudanais face à ses responsabilités découlant des engagements qu'il a lui-même pris et qui sont énoncés dans le communiqué conjoint signé le 3 juillet. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que le Gouvernement soudanais honore ses engagements. Nous espérons qu'il le fera et, s'il ne le faisait pas, le Conseil doit être prêt à adopter toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de ces engagements.

Le message de fermeté doit également s'adresser aux milices Jinjawid et à ceux qui les appuient, ainsi qu'aux rebelles. Nous leur demandons instamment de respecter les engagements qui leur sont imposés par la résolution. Par ailleurs, cette résolution souligne le rôle de premier plan assumé par l'Union africaine dans le règlement de la crise, insistant ainsi sur l'importance de l'aspect régional dans son traitement. Cela ne peut que bénéficier au processus politique soudanais dans son ensemble. Nous devons continuer d'appuyer les efforts de l'Union africaine et encourager les États membres à agir en conséquence. C'est une excellente occasion de renforcer ses structures de coopération au service du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

Enfin, je dois faire part de notre grave préoccupation devant les violations constantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui se sont produites au Darfour. Comme l'ont indiqué les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne à Bruxelles le 26 juillet et comme le reconnaît la résolution, ces actes ne devraient pas rester impunis. Le Conseil de sécurité doit s'assurer que les

responsables seront arrêtés et traduits en justice. Ma délégation mettra tout en œuvre à cet effet.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation croit comprendre que la résolution qui vient d'être adoptée fait partie d'une série de décisions que la communauté internationale – et en particulier le Conseil de sécurité – sera amenée à prendre en temps utile afin de promouvoir la paix et la sécurité, d'alléger les souffrances de plus d'un million de personnes et de mettre un terme à une catastrophe humanitaire dans la région du Darfour.

Ces décisions devront tenir compte de tous les aspects d'une crise complexe qui sape les importants efforts de paix et de développement non seulement au Soudan, mais aussi dans une grande partie du continent africain. Les décisions doivent tout d'abord garantir un plus grand soutien international à l'assistance humanitaire dont aussi bien le Darfour que le Tchad ont un grand besoin. Le Brésil se félicite par conséquent des efforts considérables déployés par le Secrétaire général Kofi Annan en vue d'obtenir de nouvelles ressources de la part des pays donateurs. Dans le même temps, ces décisions devront encourager un plus grand engagement politique de la part de toutes les parties concernées afin qu'elles respectent pleinement les engagements qu'elles ont pris en vue de redresser la situation sur le terrain le plus rapidement possible, permettant ainsi le retour en toute sécurité des réfugiés soudanais et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

La sécurité est une question importante. La détermination politique et sans équivoque du Gouvernement soudanais et des rebelles d'honorer l'Accord de cessez-le-feu signé à N'Djamena est absolument nécessaire, tout comme l'est le désarmement des milices Jinjawid et autres groupes hors la loi.

Enfin, ces décisions devront également envoyer à tous les auteurs de violations des droits de l'homme le message ferme que l'impunité ne sera pas tolérée et que les coupables seront traduits en justice.

La résolution 1556 (2004) contient des dispositions très utiles que ma délégation juge bon de souligner. Notamment, la résolution condamne tous les actes de violence et les violations du droit international humanitaire par toutes les parties à la crise, en mettant l'accent sur la part de responsabilité qui incombe au Gouvernement soudanais lui-même; elle fait référence au rôle de premier plan joué par l'Union africaine; et demande surtout à la communauté des donateurs d'honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre des appels qu'elle a lancés en faveur du Darfour et du Tchad.

Nous regrettons cependant que l'ensemble du dispositif de cette résolution soit présenté comme relevant du Chapitre VII de la Charte, ce qui, pensons-nous, ne lui confère que peu ou pas de force. En fait, à l'exception des dispositions des paragraphes 6 à 9, nous considérons que le Conseil n'a pas besoin d'agir en vertu du Chapitre VII. Ma délégation ainsi que d'autres voient dans la référence à l'Article 41 une échappatoire et un compromis. Cependant, le texte aurait dû préciser que les mesures telles que celles envisagées à l'Article 41 de la Charte ne seront éventuellement adoptées que dans le seul but de donner effet aux décisions du Conseil de sécurité contenues dans cette résolution.

Enfin, je souhaiterais évoquer la déclaration officielle publiée mercredi dernier à Brasilia. Le Brésil réaffirme la nécessité pour toutes les parties de respecter le cessez-le-feu. Nous demandons également instamment au Gouvernement soudanais de s'acquitter pleinement des engagements qu'il a pris en signant le communiqué commun le 3 juillet dernier, en particulier ceux qui font référence à la protection de sa population au Darfour et au respect du droit international humanitaire. Dans cette déclaration, mon gouvernement a également insisté sur la nécessité pour le Conseil de sécurité d'appuyer les efforts déployés par l'Union africaine dans la mission qu'elle a mise sur pied pour observer le cessez-le-feu et aider au retour à la paix au Darfour.

M. de La Sablière (France) : La France a coparrainé la résolution que nous venons d'adopter sur la situation au Darfour. Ce texte vient dans la ligne de la politique menée par le Conseil ces dernières semaines, en phase avec l'action du Secrétaire général, allie pressions fortes sur le Gouvernement soudanais et dialogue avec ce gouvernement pour sauver, protéger la population du Darfour. C'est le sort de celle-ci qui est notre seul objectif.

Il est de la responsabilité première du Gouvernement soudanais de protéger sa population. Face à un drame de cette nature, la communauté internationale ne peut cependant rester passive. Au-delà de l'effort à réaliser pour l'assistance humanitaire

qui doit être développée, elle doit s'assurer de l'accès de cette aide et que les populations, qui ont tellement souffert, ne sont plus l'objet de violations des droits de l'homme et d'exactions. Des engagements ont été pris par le Gouvernement de Soudan auprès du Secrétaire général. Il concerne l'accès de l'aide humanitaire. Ceci paraît réglé; il faut s'en féliciter.

Mais ces engagements concernent aussi la situation sécuritaire et notamment le désarmement des milices Jinjawid, au comportement effroyable, l'arrestation et la traduction en justice de leurs chefs et complices. Le Conseil surveillera de près la situation. Il le fera avec régularité. Il attend d'ailleurs dans les prochains jours un rapport du Représentant du Secrétaire général après les missions conjointes en cours sur le terrain. La résolution fixe un délai de 30 jours. À cette date, puis tous les mois, le Conseil recevra un compte-rendu du Secrétaire général. Il appréciera l'application des mesures prises; des engagements. Dans l'hypothèse contraire, notre Conseil n'aura pas d'autres choix que d'envisager d'autres actions, y compris des mesures telles que celles prévues à l'Article 41 de la Charte. Ceci rejoint les conclusions des ministres européens lors de leur dernier Conseil des affaires générales. Mais nous restons convaincus que les autorités de Khartoum feront le nécessaire. Il est également essentiel, comme le précise la résolution, que les groupes rebelles respectent le cessez-le-feu et engagent sans préalable des pourparlers de paix.

Comme l'a dit M. Michel Barnier, le Ministre des affaires étrangères français, lors de son déplacement au Darfour le 27 juillet dernier, nous considérons que cette crise est extrêmement sérieuse. Une catastrophe humanitaire est possible même si, jusqu'à présent, grâce notamment au travail formidable des organisations non gouvernementales, le pire a été évité. Nous espérons que les autorités soudanaises comprendront le message adressé aujourd'hui par le Conseil. Nous espérons qu'elles comprendront que la détermination que nous leur demandons va de pair avec la conviction qui est la nôtre que l'on n'évitera pas une catastrophe humanitaire sans le Soudan ou contre le Soudan.

J'ajoute enfin que la France se réjouit de l'appui apporté à cette résolution par les pays membres de l'Union africaine, dont la contribution au règlement de cette crise humanitaire est centrale dans le dispositif mis en place.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le peuple et le Gouvernement pakistanais sont tout aussi préoccupés par la crise humanitaire dans la région du Darfour que les autres membres de la communauté internationale. Toutes les personnes qui souffrent de cette crise font partie de la communauté islamique. Le Pakistan partage pleinement les objectifs humanitaires de la résolution.

Le Pakistan s'est félicité de ce que le Secrétaire général ait participé à la recherche d'une solution à la crise. Le communiqué commun du 3 juillet est le meilleur cadre pour aborder tous les aspects de la question : humanitaire, sécuritaire et politique. Il définit clairement les engagements du Gouvernement soudanais et de l'Organisation des Nations Unies. Il fournit un mécanisme indépendant et objectif pour évaluer les progrès réalisés dans l'application des engagements.

La coopération du Gouvernement soudanais est cruciale pour atteindre notre objectif commun de sauver des vies, de régler la crise humanitaire et de sceller la paix dans la région du Darfour. Nos efforts collectifs doivent encourager cette coopération et non la compliquer. Le Secrétaire général n'a eu de cesse d'insister sur la nécessité d'adopter, ce qu'il a appelé, une approche froidement réaliste. Nous souscrivons à ce conseil.

Le Pakistan a toujours recommandé une réponse calibrée. Tout en appréciant les améliorations apportées au projet de résolution, en réponse à des propositions pakistanaises spécifiques, la version finale continue toutefois de ne pas refléter l'équilibre délicat qu'exige cette situation complexe. Nous regrettons qu'en dépit des efforts déployés, il n'ait pas été possible de parvenir à un compromis. Nous n'avons par conséquent pas pu appuyer la résolution.

Le Pakistan ne croit pas que la menace ou l'imposition de sanctions contre le Gouvernement soudanais était souhaitable dans cette résolution. Le Pakistan espère que le Conseil de sécurité n'aura pas à recourir à de telles mesures. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général, qui doit être publié dans 30 jours et qui, nous le pensons, confirmera que le Gouvernement et les rebelles au Soudan respectent leurs engagements et leurs obligations. Nous ne pensons pas non plus qu'il était nécessaire d'adopter l'ensemble de la résolution au titre du Chapitre VII de la Charte.

La résolution est passée par plusieurs révisions. Comparée au projet initial, elle insiste désormais sur la nécessité de fournir une aide humanitaire d'urgence et appropriée aux personnes déplacées et aux réfugiés du Darfour. Il faut rapidement remédier aux lacunes importantes qui ont été identifiées concernant l'assistance humanitaire. L'accès sans restriction assuré par le Gouvernement soudanais doit servir à fournir cette assistance. La résolution demande que soient immédiatement désarmées les milices Jinjawid et que cessent toutes les attaques contre la population de la région. Non seulement le Gouvernement soudanais, mais également les rebelles doivent mettre fin à leurs attaques.

Le Gouvernement pakistanais se félicite de l'accent mis sur la nécessité d'un règlement politique de la crise au Darfour. Nous espérons et nous comptons que le Mouvement/Armée pour la libération du Soudan (SLM/A) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) adopteront une position réaliste et constructive dans le dialogue qui doit être entamé sous les auspices de l'Union africaine. Toutes les parties doivent négocier de bonne foi dans le cadre de ce dialogue.

Dans ce contexte, le Pakistan se félicite du fait que, sur son insistance, le texte comprend désormais le principe de la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Soudan. Une solution à la crise au Darfour doit être trouvée dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan. Le Pakistan se félicite également que soit reconnu le rôle primordial de l'Union africaine pour régler cette crise et demande à la communauté internationale d'appuyer ce rôle.

Le Gouvernement soudanais a indiqué qu'il respectait ses engagements pris au titre du communiqué conjoint effectué avec l'ONU. Il est évidemment indispensable de prendre des mesures visibles à cette fin, en particulier le prompt désarmement des milices Jinjawid. Le Président Musharraf a transmis ce message au Président Bashir lors de deux conversations téléphoniques. Le Président Musharraf a été contacté par des dirigeants de la communauté internationale pour intervenir en faveur du règlement de cette crise humanitaire. Il a déployé ces derniers jours des efforts acharnés et a demandé à ce que du temps et une marge de manoeuvre soient accordés en vue de trouver des solutions permettant de ne pas recourir à l'imposition ou à la menace de sanctions, de sorte que l'on puisse avancer sur les trois éléments centraux de la crise, à savoir l'accès humanitaire, le dialogue politique et la sécurité. Il a été invité à se rendre au Soudan dans ce contexte.

Toutefois, tout en comprenant les intentions des coauteurs quant aux objectifs, s'agissant des moyens adoptés et du fait qu'aucun espace et aucun délai n'ont été prévus, nous ne souhaitons pas préjuger de la position accordée à notre Président et à notre pays, qui en tant que partie neutre, s'efforce d'aider toutes les parties à trouver une solution efficace.

M. Andereya (Chili) (*parle en espagnol*) : La communauté internationale a lancé des appels pressants aux autorités soudanaises pour qu'elles fassent appliquer la loi et l'ordre dans la région du Darfour et pour que les auteurs des crimes commis contre la population civile soient traduits en justice.

Le Gouvernement chilien s'est porté coauteur de la résolution adoptée aujourd'hui, car il est profondément convaincu qu'il n'est plus possible de continuer d'espérer que les autorités responsables réagissent, alors que se poursuivent les violations massives des droits fondamentaux de la personne, principalement le droit à la vie. Le Gouvernement chilien espère qu'avec l'adoption de la présente résolution, le Gouvernement soudanais s'attachera à respecter les délais qu'elle prévoit et à restaurer, de cette manière, la justice, l'ordre et, en définitive, la paix dans la région du Darfour.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous avons voté en faveur de la résolution 1556 (2004) pour répondre à la crise humanitaire en cours au Darfour. La question prioritaire, à l'heure actuelle, n'est pas de savoir si ce qui se passe là-bas constitue un génocide ou un nettoyage ethnique. La réalité est que des personnes perdent la vie, que des femmes sont violées et que des maisons et des biens sont détruits. La conscience collective de la communauté internationale doit faire cesser cette catastrophe.

La souveraineté comprend aussi la responsabilité d'un État de protéger son peuple. Si un État n'est pas en mesure ou n'a pas la volonté de le faire, la communauté internationale a, alors, le devoir de l'aider à rassembler les capacités et la volonté nécessaires et, en cas d'extrême nécessité, d'assumer elle-même cette responsabilité. C'est dans ce contexte que nous avons voté en faveur de la résolution 1556 (2004).

Nous considérons que la résolution 1556 (2004) donne au Soudan la possibilité de saisir l'occasion que

nous lui présentons et d'honorer véritablement ses obligations au Darfour. Nous continuons d'espérer qu'après 30 jours, nous n'aurons pas à envisager de devoir recourir à nouveau à des sanctions et que le Conseil de sécurité n'aura aucune raison d'appliquer l'article 41 de la Charte des Nations Unies, comme cela est prévu au paragraphe 6 de la résolution 1556 (2004), parce que le Soudan aura effectivement honoré ses engagements.

À tous les points de vue, la résolution 1556 (2004) est une résolution éclairée et nous nous félicitons de l'avoir appuyée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire quelques remarques en ma qualité de représentant de la Roumanie, afin d'expliquer le vote de mon pays sur la résolution 1556 (2004) que nous venons d'adopter.

La Roumanie a voté en faveur du projet de résolution, car nous considérons que la décision que nous venons de prendre, aujourd'hui, fournit de manière significative un cadre et un processus grâce auxquels la communauté internationale – c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et, individuellement, les pays de la région et du reste du monde – pourra répondre efficacement à la crise dans la province du Darfour, premier défi humanitaire de grande ampleur que nous ayons à relever au cours du présent siècle. Nous saluons tout spécialement le leadership dont a fait preuve l'Union africaine.

Grâce à cette mesure, le Gouvernement soudanais est prié de veiller à respecter l'engagement qu'il a lui-même pris de protéger tous ses ressortissants et de mettre un terme à la tragédie humaine qui se déroule sur son territoire. La Roumanie espère et compte que le Conseil suivra en permanence l'évolution de la situation sur le terrain. La souplesse inscrite dans les termes de la résolution 1556 (2004) lui permet de le faire de manière efficace et appropriée.

Nous reconnaissons aujourd'hui que toutes les parties concernées doivent remplir leurs responsabilités respectives.

Nous examinons globalement tous les problèmes auxquels doit faire face aujourd'hui le Soudan et nous espérons pouvoir travailler à une solution également globale, qui ouvrira des perspectives de stabilité, de développement et de prospérité au Soudan, perspectives qui sont, à notre avis, à portée de main.

Le Soudan est un pays important pour la Roumanie. Il importe également de répondre rapidement aux besoins pressants de ceux qui souffrent ou sont en danger sur place. Mon gouvernement met actuellement la dernière main à la fourniture d'un programme d'aide humanitaire. Demain, le Premier Ministre roumain, Mircea Geoana, sera à Khartoum et dans la région du Darfour. La question sur laquelle nous avons voté aujourd'hui n'est vraiment pas une question abstraite pour nous : le Soudan et sa population comptent vraiment pour la Roumanie.

La réaction de la communauté internationale aux événements dramatiques que connaît le Soudan, au Darfour, montre que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales va maintenant plus loin et qu'elle est plus novatrice et moins handicapée par des lignes artificielles de séparation. Le débat thématique proposé par la Roumanie pour la séance publique du Conseil du 20 juillet au Conseil (voir S/PV.5007), sous la présidence du Premier Ministre roumain, a abordé des questions dépassant à l'évidence la pure théorie pour s'engager dans la réalité concrète. La subsidiarité et la complémentarité entre les capacités institutionnelles universelles, régionales et sous-régionales de maintien de la paix et de la sécurité fonctionnent effectivement. La Roumanie est, par conséquent, optimiste : une telle matrice de coopération nous permettra de transmettre aux générations futures un monde libéré des conflits, et même des conflits bloqués et des conflits oubliés.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : C'est avec un profond sentiment de tristesse que je prends la parole au Conseil aujourd'hui après l'adoption précipitée ce matin d'une résolution sur la situation au Darfour, alors que mon gouvernement a entamé une course contre la montre pour mettre en œuvre l'accord conclu avec l'ONU. Mais peut-être l'adoption de la résolution permettra-t-elle de répondre à de nombreuses questions parmi celles que nous a posées la crise du Darfour.

La rébellion militaire au Darfour, qui a commencé en février 2003, est survenue à un curieux

moment, suscitant suspicions et questions graves. Alors que les négociations se rapprochaient d'un accord de paix qui aurait mis fin au conflit militaire le plus long qu'ait connu l'Afrique, le Soudan a été surpris par la rébellion militaire au Darfour, qui a détruit en peu de temps l'infrastructure, les équipements, services et projets de développement, et qui a mis en pièces le tissu social et la coexistence pacifique dans la région. C'est cela qui est à l'origine de la situation humanitaire que le Conseil connaît.

Fermement convaincu du caractère indivisible de la paix et de notre responsabilité de veiller à ce que nos citoyens vivent en paix, en sécurité et dans la dignité, mon gouvernement s'est efforcé de juguler la rébellion par le biais d'un dialogue intense à l'échelon national et d'une coopération sincère avec la communauté internationale. Dans ce cadre, il a déployé des efforts constructifs et, j'y insiste, de bonne foi, de concert avec l'ONU et, à titre bilatéral, avec un certain nombre de membres de la communauté internationale. Ces efforts ont abouti le 3 juillet à la signature du communiqué commun publié par le Gouvernement soudanais et le Secrétaire général, qui énonce un plan d'action visant à endiguer la crise humanitaire au Darfour dans les 90 jours.

Je n'ai pas la réputation de faire de longs discours devant ce Conseil, mais puisqu'il examine une question aux incidences immédiates pour le destin de mon pays, et compte tenu des allégations faites sur cette crise humanitaire, qui serait la plus grave dans le monde, je me vois forcé d'entrer ici dans les détails, d'autant qu'il s'agit de la première occasion que l'on nous ait donné d'exprimer notre point de vue, toute autre occasion nous ayant été refusée depuis que le Conseil de sécurité a été saisi de la question il y a quelques mois.

Comme les membres le savent, le communiqué commun énonce les obligations concrètes aussi bien de mon gouvernement et des Nations Unies. Peut-être est-il utile – si tant est que l'énumération des faits puisse avoir un quelconque effet – de passer brièvement en revue les engagements pris par le Gouvernement soudanais dans le communiqué commun et l'état d'avancement de leur mise en œuvre après le premier tiers de cette période de 90 jours.

Mon gouvernement a pris des engagements sur les plans : humanitaire; des droits de l'homme; de la sécurité; et d'un règlement politique.

Concernant les aspects humanitaires, le communiqué commun appelle à un moratoire sur les restrictions imposées aux travailleurs humanitaires. Il s'agit notamment de : suspendre les restrictions relatives à la délivrance de visas et de permettre aux travailleurs humanitaires de circuler librement; permettre l'inscription des organisations non gouvernementales; et suspendre toutes les restrictions à l'importation et à l'utilisation de tout le matériel servant à l'aide humanitaire – véhicules de transport, avions et équipement de communication. Mon gouvernement s'est acquitté de ces obligations à un degré sans précédent. Avant même que le communiqué n'ait été fini de signer, nous avions honoré nos engagements, comme ont pu le certifier l'ONU et toutes les autres parties.

Deuxièmement, s'agissant des droits de l'homme, le communiqué commun appelle à des mesures concrètes pour mettre fin à l'impunité et nous engage à enquêter sur les violations des droits de l'homme, à veiller à ce que la Commission d'enquête indépendante soit dotée des ressources nécessaires pour entreprendre son travail; et à ce que tous ceux qui sont accusés de violations de droits de l'homme soient traduits en justice; à autoriser le déploiement d'observateurs des droits de l'homme et à mettre en place un système équitable, respectueux des traditions locales, qui permette aux femmes victimes de viols de porter plainte contre les auteurs de ces actes. Comme les membres le savent, mon gouvernement a d'ores et déjà mobilisé et renforcé ses forces de police et son système judiciaire dans la région du Darfour; il a accepté les plaintes et les autres informations; il a mis en place la Commission d'enquête indépendante pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et il a facilité les activités de cette Commission; et il a permis le déploiement d'observateurs des droits de l'homme au Darfour. De fait, les observateurs du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sont déjà au Soudan. En raison du caractère délicat des questions touchant à l'exploitation sexuelle dans notre pays, le Gouvernement soudanais a dépêché au Darfour des équipes d'enquête dirigées par des juges femmes chargées d'entendre les plaintes liées à des viols.

Le troisième ensemble d'obligations porte sur la sécurité. Sur ce plan, le Gouvernement soudanais a les obligations suivantes : déployer une force de police crédible dans toutes les zones où se trouvent des

personnes déplacées; former le personnel de police dans le domaine des droits de l'homme; faire en sorte qu'aucune milice ne se trouve dans les zones qui entourent les camps de personnes déplacées; désarmer les milices Jinjawid et veiller à ce que des mesures crédibles soient prises en vue du retour volontaire de personnes déplacées dans leurs foyers. À cet égard, comme je l'ai indiqué dans une lettre au Conseil, 4 812 policiers sur 6 000 étaient déjà déployés à la date d'hier au Darfour, et en particulier autour des camps de personnes déplacées. En outre, un programme de formation aux droits de l'homme destiné aux policiers a été mis en place et les retours volontaires de populations ont commencé. Cent cinquante mille personnes déplacées environ sont d'ores et déjà rentrées chez elles. En ce qui concerne les Jinjawid, le Conseil a peut-être appris l'arrestation de 200 de leurs membres. Ils ont été traduits en justice, et certains ont reçu une condamnation à mort.

La quatrième série d'engagements concerne le règlement politique. Le communiqué commun exige la reprise des pourparlers politiques par le Gouvernement soudanais. Le Gouvernement a répondu à l'invitation de l'Union africaine en dépêchant une délégation de haut niveau dirigée par un ministre fédéral et composé de six ministres d'État, pleinement habilités à négocier sans préalable un règlement politique.

Le Conseil connaît l'issue des pourparlers, qui ont avorté avant même de commencer en raison de l'intransigeance des rebelles et de leur obstination à poser des conditions préalables, source d'obstruction, ce qui découlait peut-être du message erroné qu'ils continuaient de recevoir de la communauté internationale.

Tel est le bilan du Gouvernement concernant la manière dont nous remplissons nos engagements. Cela est visible sur le terrain. Nous avons signé le communiqué commun de bonne foi, convaincus qu'il offrirait un mécanisme viable et crédible pour répondre aux besoins humanitaires de la population. Il ne nous est jamais venu à l'esprit que le communiqué servirait de tremplin pour pénaliser le Gouvernement soudanais, qu'il ait ou non honoré ses obligations.

Aujourd'hui, suite à l'adoption de cette résolution du Conseil de sécurité, nous sommes en droit de revenir brièvement sur les récents événements pour en tirer des enseignements et de passer en revue certaines situations dans lesquelles nous avons aussi agi de bonne foi.

Le Conseil se rappelle peut-être que, à la fin du mois dernier et au début de ce mois, mon gouvernement a reçu la visite du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique et que le communiqué commun a marqué l'aboutissement du dialogue mené avec le Gouvernement à cette occasion.

Pourtant, ce qui est frappant, c'est que la délégation des États-Unis à New York a fait circuler la première mouture du projet de résolution quelques heures avant que le Secrétaire d'État Colin Powell ait quitté Khartoum. Or, avant la fin de la visite du Secrétaire général, les États-Unis avaient eu connaissance du contenu du communiqué commun, qui serait publié ultérieurement.

Nous ne souscrivons pas à la prétendue théorie du complot, mais nous avons le droit de rechercher une solution à ce casse-tête. Étant donné les circonstances suspectes qui entourent l'adoption de la résolution d'aujourd'hui et compte tenu de la manière dont les négociations qui l'ont précédée ont été conduites, ne sommes-nous pas en droit de dire que cette résolution a, en fait, été adoptée avant le commencement même de ces visites?

Dans ce contexte et compte tenu des questions que j'ai posées au début de ma déclaration, on est également en droit de se demander, en toute innocence et bonne foi, si le Soudan aurait été à l'abri des sanctions du Conseil de sécurité même sans la crise dans le Darfour et si la crise humanitaire dans le Darfour n'est pas un cheval de Troie. Le noble objectif humanitaire n'a-t-il pas été adopté et épousé par d'aucuns qui poursuivent un programme caché?

Nous savons parfaitement que certains activistes au sein du Gouvernement des États-Unis se sont employés à inciter la rébellion et à aider les rebelles à étendre leurs activités, et qu'ils continuent de les soutenir à exercer une pression militaire sur le Gouvernement dans le cadre des négociations de Naivasha. Nous avons des preuves, des enregistrements sonores, de leurs entretiens avec les chefs de la rébellion. Nous avons constaté la pression qu'ils ont exercée sur le personnel des Nations Unies pour l'empêcher de rendre compte des faits positifs qui serviraient la position du Gouvernement soudanais.

Les consultations menées autour de cette résolution ont montré qu'il existait des divergences d'opinion au sein du Conseil. D'un côté, il y a les États qui pensent que le Conseil doit assurer sa crédibilité en accordant un délai suffisant, du fait de l'existence d'un accord entre le Soudan et l'ONU, et qui jugent nécessaire d'appuyer les efforts de l'Union africaine, lequel s'évertue à régler de façon satisfaisante la question du Darfour. De l'autre côté, il y a les États qui ont fait pression pour qu'une résolution soit adoptée, indépendamment de la décision des dirigeants africains et des événements sur le terrain et, bizarrement, au mépris des vœux exprimés par des groupes géographiques importants et influents au sein de l'ONU, qui ont attiré l'attention sur le fait qu'une action précipitée de la part du Conseil risquerait de compliquer la situation au lieu de contribuer à régler le problème, et qui ont demandé que l'on donne le temps aux organisations régionales, notamment l'Union africaine, d'assumer leur rôle.

Paradoxalement, cette résolution est pleine de contradictions, ce qui ne convient pas à un organe comme le Conseil de sécurité. En somme, c'est peut-être ce qui explique la hâte manifestée pour adopter une résolution, quelle qu'elle soit. En fait, la résolution est devenue plutôt une fin en soi qu'un moyen de parvenir à une fin. C'est une fin – un cadre à travers lequel les membres peuvent s'immiscer dans les rivalités politiques internes du Soudan.

Malheureusement, le Darfour est devenu un terrain fertile, imprégné du sang d'innocents, où des adversaires politiques recherchent les voix des électeurs et exploitent l'ignorance générale de l'histoire et de la géographie des peuples vivant dans les zones reculées du monde.

Cette résolution était décidée avant même d'être adoptée ici. Elle a été décidée par le Congrès américain avant même d'être examinée ici. Nous nous retrouvons entre le marteau des opposants du Gouvernement américain, qui ne veulent pas que celui-ci tire profit de la signature de l'accord de paix dans le sud du Soudan, et l'enclume de ce même gouvernement, qui renoncerait à la bonne action qu'il a accomplie pour la sacrifier sur l'autel des fanatiques.

Le Congrès des États-Unis a décidé qu'il y avait un génocide et une épuration ethnique au Soudan, contrairement à l'avis exprimé au Sommet de l'Union africaine. Le Congrès américain devrait être le dernier à parler de génocide, d'épuration ethnique ou d'esclavage. Qu'il se souvienne de son histoire. Cette résolution a maintenant été adoptée; nous ignorons ce qui va se passer d'ici au 2 novembre prochain.

Alors que mon gouvernement reconnaît l'existence d'un problème dans le Darfour et recherche sincèrement une solution, nous sommes en proie à des campagnes d'hostilité et de soupçons. Alors que nous enregistrons certains progrès sur le terrain, nous voyons aussi la progression d'une vendetta menée au moyen de la puissante machine médiatique, qui dissémine les désinformations émanant d'organisations prétendument non gouvernementales pour exploiter les différentes crises qui sévissent de par le monde.

J'ai écouté attentivement les déclarations des auteurs de la résolution et de ceux qui se sont alignés sur eux. J'ai été stupéfait et suis resté sans voix. Je viens d'être le témoin d'une politique de deux poids, deux mesures partiale et injuste. De fait, ce sont là des actes impudents. S'agit-il de ces mêmes États que nous voyons tous les jours à la télévision, avec leurs énormes machines militaires, pratiquer l'occupation des nations, ouvrir le feu sur les civils innocents en Iraq et en Afghanistan et jouer le rôle de gardien loyal des forces usurpatrices, des forces occupantes en Palestine qui tuent et déplacent les Palestiniens désarmés et innocents?

Pourquoi les États qui l'ont soutenue suivent-ils les auteurs de la résolution sans poser de questions ni débattre de ses mérites? N'y a-t-il aucune voix pour condamner ce qui se passe? Pourquoi restent-ils silencieux devant les crimes – tortures, assassinats et viols qui se sont déroulés dans les prisons d'Abou Ghraib et d'Afghanistan? Pourquoi ces États, démons silencieux, gardent-ils le silence devant la vérité? Le fait de posséder les moyens de pratiquer l'oppression et l'injustice ne donne pas à qui que ce soit le droit de s'attribuer le monopole de la vertu. La vertu et l'injustice ne peuvent aucunement aller de pair.

La résolution exprime un appui aux efforts de l'Union africaine. Mais, en substance, elle s'approprie la question du Darfour qui relève de l'Union africaine, révélant une attitude de mépris pour les capacités et les potentialités du continent africain. Ceci est le résultat d'un état d'esprit dominateur et colonial. La résolution mentionne sans aucune honte le communiqué conjoint et le mécanisme conjoint d'application, mais elle

n'attache aucune importance à la mise en œuvre de ce communiqué conjoint.

La résolution 1547 (2004), adoptée par le Conseil de paix en vertu du Chapitre VI de la Charte, demande que l'ONU joue un rôle de soutien à la paix en vue d'appuyer l'application d'un accord de paix global entre le Soudan du Nord et le Soudan du Sud, pourtant la résolution d'aujourd'hui a été adoptée en vertu du Chapitre VII et demande le déploiement des activités des Nations Unies dans le Darfour.

L'Union africaine a entrepris de s'attaquer à ce problème de son point de vue, qui reflète sa connaissance de tous les nouveaux paramètres. Au moment où l'Union africaine s'efforce de mettre en lace de nouveaux mécanismes pour désarmer les milices et recherche une solution pacifique dans le cadre d'un plan qui tient compte de la situation des rebelles, le Conseil de sécurité s'est immiscé et a agi à la hâte pour exercer des pressions sur le Gouvernement, saper sa position, exigeant que le Gouvernement déploie ses forces pour désarmer les milices. Ceci démontre en soi que le Conseil ignore visiblement les faits sur le terrain. Bien que certaines dispositions de la résolution demandent aux rebelles de respecter le cessez-le-feu, ces dispositions ne sont pas suffisamment énergiques et risquent de transmettre le mauvais message en encourageant les rebelles à poursuivre leurs actes d'hostilité. Étant donné cette situation, il serait impossible de désarmer les milices dans une province où la population dans sa majorité est armée, même si nos capacités égalaient celles des forces de la Coalition en Iraq. Nous devons tous ici marquer une pause et tirer les enseignements appropriés.

Mon gouvernement, qui a à cœur d'honorer ses responsabilités, respectera pleinement les dispositions de la résolution. Nous poursuivrons nos efforts inlassables pour apaiser les souffrances de nos ressortissants et de la population du Darfour et pour ramener la stabilité dans cette région très chère et traumatisée de notre patrie. Nous redoublerons d'efforts pour trouver un règlement pacifique à ce problème.

Je voudrais saisir cette triste occasion pour transmettre les remerciements et exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux délégations qui ont fait entendre la voix de la vérité et de la justice au cours des consultations du Conseil, qui ont pleinement assumé leurs responsabilités pour veiller à ce que cette résolution soit quelque peu équilibrée et qui ont tenté de prévenir le Conseil des risques encourus. Lors des consultations, elles ont fait connaître leur position, à savoir que le Conseil de sécurité ne sert pas la cause humanitaire avec l'adoption de cette résolution hâtive. Une fois encore, je voudrais exprimer nos remerciements pour le sens des responsabilités dont elles ont fait preuve en dépit des pressions exercées. Nous comprenons tout à fait les conditions dans lesquelles cette résolution est adoptée. Nous remercions les États Membres qui se sont abstenus conformément à leur position de principe. Nous apprécions pleinement leurs nobles intentions.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 40.